

Influences de l'occupation illégale des espaces publics en milieu urbain : cas des communes de Biscuiterie et Grand Dakar

Mohamadou Mountaga DIALLO

*Maître de Conférences,
Laboratoire de géographie humaine,
Université Cheikh Anta Diop,
Dakar - Sénégal,*

Email : mohamadoumountaga.diallo@ucad.edu.sn

&

Cheikh SÉNE

*Maître en géographie humaine,
Université Cheikh Anta Diop,
Dakar, Sénégal,*

Email : cheikh40.sene@ucad.edu.sn

Date de soumission : 15-02-2026

Date de publication : 31-03-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.51>

Résumé

Englobant à la fois des dimensions spatiale, sociale et économique, la plupart des espaces publics en Afrique sont aujourd'hui fortement investis par diverses activités humaines. Cet article vise à comprendre les dynamiques d'occupation des espaces publics urbains (formes et facteurs explicatifs) et leurs effets induits dans les communes de Biscuiterie et Grand Dakar. En effet, à travers des enquêtes de terrains, l'exploitation de données statistiques et l'observation, l'étude analyse les formes et les facteurs de l'occupation illégale des espaces publics ainsi que leurs impacts. Les résultats obtenus montrent, d'abord, que l'occupation illégale des espaces publics résulte de plusieurs facteurs dont l'urbanisation et la forte pression démographique ainsi que le chômage et le manque d'emploi notamment des jeunes et des femmes. Ensuite, l'occupation illégale se présente sous plusieurs formes comme l'occupation des trottoirs et des rues par les marchands, l'occupation des alentours des édifices et des institutions publiques par les marchands et les mendiants mais aussi un processus de « *cantinisation* » des rues marchandes par les artisans. Enfin, ces différentes occupations irrégulières affectent considérablement la mobilité urbaine par le congestionnement, la dégradation du cadre urbain et de la qualité de vie ainsi que l'insécurité (risques d'incendies et d'accidents) qu'elles créent.

Mots clés : Occupation illégale, Espace public urbain, Biscuiterie, Grand-Dakar.

Impacts of the illegal occupation of public spaces in urban areas: the case of the municipalities of Biscuiterie and Grand Dakar

Abstract

Encompassing spatial, social, and economic dimensions, most public spaces in Africa are now heavily used for various human activities. This article aims to understand the dynamics of urban public space occupation (forms and explanatory factors) and their effects in the municipalities of Biscuiterie and Grand Dakar. Through fieldwork, statistical data analysis, and observation, the study examines the forms and factors of illegal occupation of public spaces and their impacts. The results show, firstly, that the illegal occupation of public spaces stems from several

factors, including urbanization and high population density, as well as unemployment and lack of employment opportunities, particularly for women. Secondly, illegal occupation manifests itself in several forms, such as the occupation of sidewalks and streets by vendors, the occupation of areas surrounding public buildings and institutions by vendors and beggars, and also a process of "cantinization" of market streets by artisans. Finally, these various irregular occupations considerably affect urban mobility through congestion, degradation of the urban environment and quality of life, as well as the insecurity (risks of fires and accidents) that they create.

Keywords: Illegal occupation, Urban public space, Biscuiterie, Greater Dakar.

Introduction

Dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique, la croissance démographique rapide entraîne une forte pression sur les villes, rendant souvent complexe la gestion des espaces publics. Ces derniers sont au cœur de nombreux enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui influencent l'organisation et le fonctionnement des villes (C. Morel, 2016 ; Perec, 1974). L'espace, comme le souligne Lussault, est « soutien de l'existence » (M. Lussault, 2007 :16). Il est à la fois « un produit social » (H. Lefebvre, 1974 : 35), et un support d'usage important qui favorise l'intégration sociale et urbaine. En milieu urbain, l'espace public représente un élément crucial dans la configuration des villes (N. Benabdallah, 2020). C'est un lieu d'interaction et de partage tout en reflétant les dynamiques sociales, économiques et culturelles des citoyens.

Cependant, dans de nombreuses villes africaines marquées par une urbanisation rapide, ces espaces sont occupés de manière irrégulière (É. Heurgon, 2001). Cette situation engendre des mutations profondes des territoires urbains et pose d'importants défis en matière d'aménagement et de gestion urbaine. La géographie en tant que science humaine et sociale, apporte des réponses pour mieux comprendre ces dynamiques socio-spatiales. C'est une discipline qui analyse l'espace à partir de ses attributs géométriques et des mouvements ayant lieu à l'intérieur de ses limites. Pour les géographes, l'espace géographique représente l'objet essentiel de la discipline en fonction d'un objectif de transformation dudit espace géographique et aussi de l'amélioration des conditions de vie des sociétés humaines qui y habitent et le forment (O. Pena et A Sanguin, 1986). Ainsi, l'espace public apparaît comme un élément stratégique dont la bonne gestion favorise l'équilibre entre les territoires. Selon l'ONU-Habitat (2015), l'espace public est un espace géré par l'État ou destiné à l'utilisation publique, accessible gratuitement et dont tout le monde peut profiter sans but lucratif. Il comprend notamment les rues, les espaces ouverts et les bâtiments publics (ONU-Habitat, 2015).

Toutefois, au Sénégal précisément à Dakar, la pression démographique et la faible maîtrise de l'urbanisation compliquent la gestion efficace de ces espaces. Dakar à la fois capitale politique, économique, et culturelle du pays, est la plus petite région du Sénégal, avec une superficie 535 km² (soit 0,3 % du territoire national). Mais, elle a la plus forte densité démographique avec 7478 hbts/km² (ANSD/RGPH-5, 2023). Cette forte concentration humaine accentue les difficultés liées à l'occupation des espaces publics. L'occupation anarchique des espaces publics entraîne de multiples dysfonctionnements en milieu urbain : congestion urbaine, insalubrité, conflits, insécurité, ségrégation socio-spatiale et dégradation du cadre de vie. Le manque de planification, l'insuffisance des infrastructures et des outils de gestion favorisent l'occupation de ces espaces pris d'assaut par les activités informelles (surtout commerciales). Dans la plupart des centres-villes des pays en développement, moins de 15 % du territoire est alloué à la voirie (rues et routes) et la situation est encore pire dans les banlieues et les quartiers précaires, où ce chiffre tombe souvent à 10% (ONU-Habitat, 2015) accentuant la congestion urbaine. Ces données soulèvent la problématique de l'occupation illégale des espaces publics urbains et alertent directement les autorités locales sur la nécessité de mettre en place de bonnes politiques d'aménagement. Les espaces publics doivent être donc, l'un des axes fondamentaux de la politique urbaine. C'est pourquoi, ils doivent être bien aménagés afin de préserver l'esthétique urbaine. Cela justifie la disproportion spatiale notée dans les villes des pays en développement. Cette situation, compromet l'équilibre et le fonctionnement du tissu urbain et demeure le souci majeur des autorités. Les villes font dès lors face à plusieurs défis tels que la congestion, la densification urbaine, la macrocéphalie et les inégalités sociales. En plus des problèmes d'embouteillage et de pollution, il s'y ajoute le manque d'outils et d'infrastructures d'assainissement mais aussi les marchés publics représentent des exemples notoires de la congestion urbaine qui se manifeste par l'installation des marchands près de la voirie publique et par leur appropriation. Ainsi, les voies deviennent étroites et complètement débordées de marchandises, de sacs et d'ordures. Dès lors, plusieurs interrogations découlent de cette recherche : quels sont les facteurs explicatifs de l'occupation illégale des espaces publics urbains dans les communes de Biscuiterie et de Grand Dakar ? Quels sont les formes d'occupation desdits espaces à Biscuiterie et Grand Dakar ? Quels sont les impacts de l'occupation illégale des espaces publics urbains à Biscuiterie et Grand Dakar ?

En effet, cette étude s'inscrit spécifiquement dans les communes de Biscuiterie et de Grand Dakar marquées par de fortes densités débouchant sur une pression démographique incontrôlable, l'occupation illégale des voies publiques et les problèmes d'aménagement. Au

Sénégal, l'urbanisation n'est pas maîtrisée et les moyens économiques sont insuffisants. C'est pour cela qu'on y retrouve des formes d'occupation spatiale complexes, inégales et, dans la plupart des cas, irrégulières. Alors que, dans une logique de compétitivité et d'attractivité territoriale, favoriser de bonnes politiques d'aménagement des espaces publics peut offrir un meilleur cadre de vie à la population urbaine. Selon ONU-Habitat (2016), une part importante (75%) des infrastructures dont nous aurons besoin en 2050 reste encore à réaliser. Dans les vingt ou trente prochaines années, il faudra accueillir en Afrique 300 millions de nouveaux urbains. À Dakar, le phénomène de la croissance naturelle et de l'exode rural fait accroître la population. Ainsi, la ville subit une forte pression démographique et semble incapable de tenir le poids de l'urbanisation. C'est le cas des communes de Biscuiterie et de Grand Dakar dans la ville de Dakar, où est axée notre étude.

Ainsi, l'objectif général de cet article est d'analyser les dynamiques d'occupation illégale des espaces publics urbains et leurs effets induits dans les communes de Biscuiterie et Grand Dakar. De manière spécifique, il s'agit, d'abord, d'étudier les facteurs de l'occupation illégale des espaces publics urbains dans les communes de Biscuiterie et de Grand Dakar. Ensuite, d'identifier les formes d'occupation desdits espaces et, enfin, analyser les impacts de l'occupation illégale des espaces publics urbains dans les deux communes. L'analyse se fonde sur l'hypothèse selon laquelle, l'occupation illégale des espaces publics qui se présente sous diverses formes dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar résulte d'une forte urbanisation et d'un déficit d'aménagement urbain.

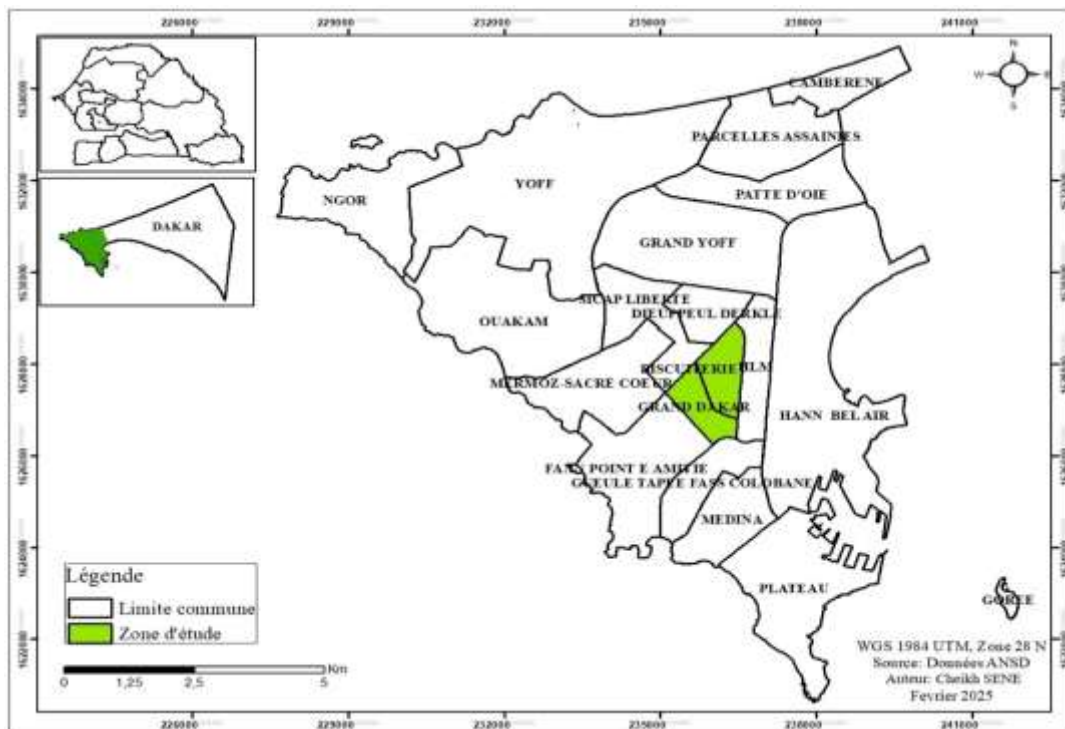
L'article se fonde sur une méthodologie mixte.

1. Données et méthodes

1.1. Sites d'étude : biscuiterie et grand-dakar, deux communes de l'agglomération dakaroise

Notre recherche porte sur un espace urbain densément peuplé situé dans l'agglomération dakaroise, à savoir les communes voisines de Biscuiterie et Grand Dakar (*Figure 1*).

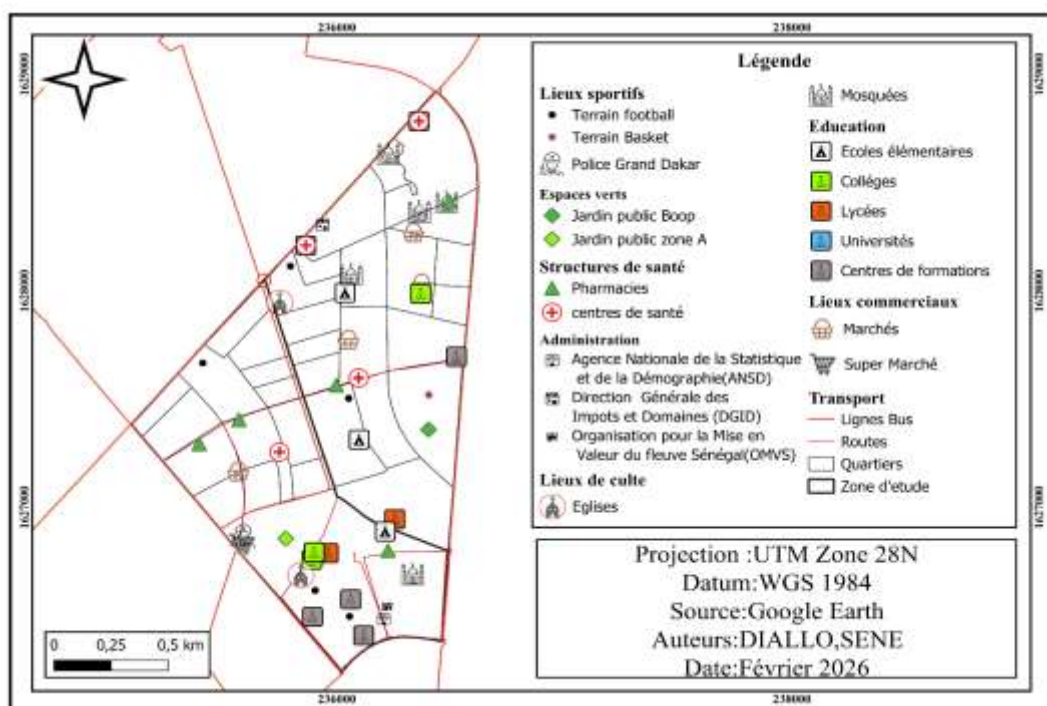
Figure 1 : Situation géographique des communes de Biscuiterie et Grand-Dakar



En effet, la commune de Biscuiterie compte 74 025 habitants avec une densité de 60 913 habitants/km² contre une population de 47 334 habitants pour une densité de 45 500 habitants/km² pour celle de Grand-Dakar qui est l'une des communes les plus petites de l'agglomération dakaroise (ANSD/RGPH-5, 2023). Cette forte concentration urbaine, résultante d'une croissance naturelle soutenue et d'un exode rural massif, suscite de nombreux enjeux notamment en termes d'accès aux services urbains et d'occupation des espaces publics.

De fait, la forte urbanisation s'est traduite par une densification de l'activité économique, notamment le commerce avec l'existence de plusieurs marchés comme ceux de Grand-Dakar, Ngelaw 1, Nguelaw 2 et Mbabass qui en plus de nombreux magasins et cantines dédiés au commerce de détail accueillent plusieurs tabliers et propriétaires d'étals qui occupent le plus souvent des alentours des marchés et la voie publique (*Figure 2*).

Figure 2 : Équipements des communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar



De fait, dépourvu d'un domaine artisanal, et ne disposant pas d'équipements marchands pouvant satisfaire la demande d'une population marchande sans cesse croissante, les deux communes subissent un encombrement très gênant pour leur urbanisation. Ainsi, la majeure partie des acteurs, commerçants et artisans, se sont tout simplement implantés le long des avenues, sur les trottoirs et parfois sur la chaussée, avec de graves conséquences sur la mobilité et le cadre de vie. Cette situation fait des communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar un cadre pertinent pour étudier la problématique de l'occupation illégale des espaces publics.

1.2. Méthodes et modalités de collecte des données

Cette présente recherche combine approche qualitative et quantitative dans la collecte des données. Elle associe recherche documentaire et collecte des données qualitatives et quantitatives.

D'une part, la recherche documentaire a porté sur l'exploitation de plusieurs documents constitués d'ouvrages, d'articles scientifiques, de rapports institutionnels. Elle a permis de construire le corpus théorique et conceptuel de la problématique de l'occupation des espaces publics et d'élaborer les outils d'enquête.

D'autre part, la collecte des données sur le terrain, qui s'est déroulée du 25 juillet au 10 septembre 2024, a permis de recueillir des informations qualitatives et quantitatives à partir de la mobilisation de divers outils de collecte. D'une part, la collecte des données quantitatives

s'est focalisée sur les occupants des espaces publics (marchés, voies publiques, rues, trottoirs, garages, etc.). En l'absence d'une base de données de l'ensemble des occupants, nous avons procédé par tirage au sort en ciblant 210 personnes essentiellement des occupants. Ses enquêtes quantitatives ont porté sur le profil des occupants, les raisons de l'occupation et les stratégies d'appropriation, etc. En outre, les enquêtes quantitatives ont porté sur 30 ménages/résidents avec une attention sur leur perception, les conséquences de l'occupation des espaces publics, etc. Ne disposant pas non plus d'une base de données pour les ménages, le ciblage est fait par rapport aux ménages qui se trouvent sur les voies publiques où ont été enquêtés les occupants. Pour ce faire, la méthode utilisée est l'échantillonnage systématique, qui consiste à sauter un ménage, c'est-à-dire à prendre (1) ménage sur deux (2). Il est important de noter que ce petit nombre s'explique par le fait que nous avons spécifiquement ciblé les ménages qui se trouvent sur les voies publiques où il y a une forte occupation illégale.

D'autre part, des données qualitatives portant sur la perception des acteurs, les conséquences de l'occupation anarchique des espaces publics, les modalités de leur gestion des espaces, etc. ont été collectées auprès de divers acteurs. En effet, grâce à l'utilisation de guides d'entretien, plusieurs entretiens semi-directifs ont été organisés avec les autorités des communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar, la Direction de la surveillance et du contrôle de l'occupation du sol (DSCOS), le service du cadastre, le service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la direction de l'hygiène publique, l'Unité de coordination et de gestion des déchets (UCG), l'association des commerçants. En plus, la technique de l'observation a été utilisée pour comprendre certaines formes et modes d'occupation illégale des espaces publics.

1.3. Le traitement des données

Les logiciels Sphinx et Kobocollect qui ont servi pour l'élaboration des questionnaires ont été utilisés pour la saisie et le traitement des données quantitatives collectées. Mais c'est avec Excel que nous avons fait un traitement des données brutes pour réaliser des illustrations et le croisement des indicateurs pour une lecture plus claire et nette des informations reçues. Le logiciel Arc-GiS a permis de réaliser les cartes.

Quant aux données qualitatives issues des entretiens, elles ont été traitées grâce à la technique de l'analyse de contenu qui a permis d'avoir des verbatim.

Le traitement des données a permis d'obtenir trois (3) principaux résultats.

2. Présentation des résultats

2.1. Les facteurs de l'occupation illégale des espaces publics à Biscuiterie et Grand-Dakar

Les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar abritent de nombreuses occupations illégales de leurs espaces publics. Les facteurs explicatifs de ces occupations sont nombreux. D'après les résultats de l'enquête, elles résultent de l'urbanisation et de la forte pression démographique, d'une situation socio-économique difficile et d'un déficit d'aménagement et de gestion urbaine.

D'abord, l'urbanisation et la forte pression démographique constitue le premier facteur important de l'occupation illégale des espaces publics. L'agglomération dakaroise et les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar en particulier connaissent une urbanisation galopante se manifestant par l'augmentation continue de la population urbaine avec une forte pression démographique et une densification progressive de l'espace urbain. En 2023, la région comptait 4 004 425 habitants avec une densité de 7402 habitants/km² contre une densité de 60 913 habitants/km² pour la commune de Biscuiterie et de 45 500 habitants/ km² pour celle de Grand-Dakar (ANSD-RGPH, 2023). Ces densités largement supérieures à la moyenne nationale de 92 habitants/km² traduisent un manque d'espaces et une forte pression sur l'espace urbain. Ce qui conduit certains acteurs économiques, marchands et artisans notamment, à occuper irrégulièrement les espaces publics pour dérouler leurs activités.

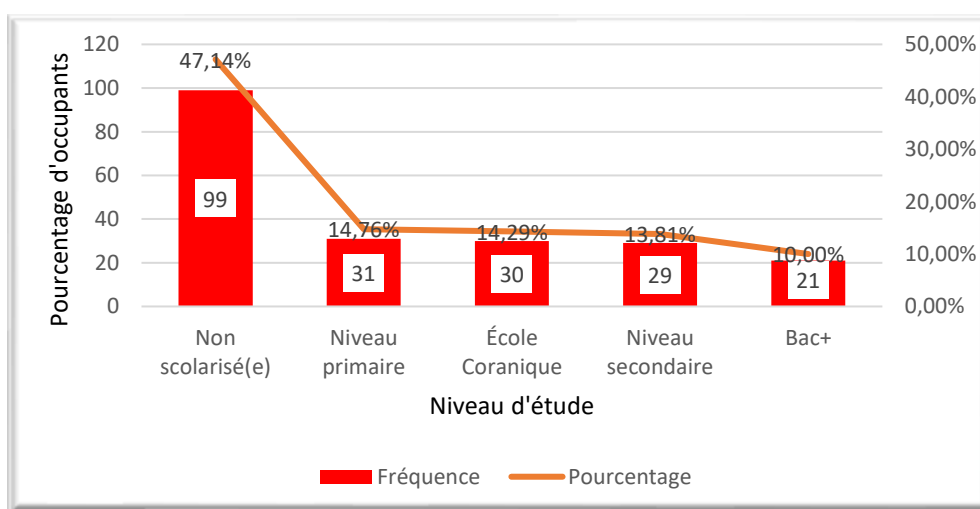
Ensuite, un second facteur important, qui est d'ailleurs fortement lié au premier, est le déficit d'aménagement et de gestion urbaine. En effet, plusieurs acteurs interrogés expliquent l'occupation des voies publiques, des rues, alentours des marchés et des places publiques par faute d'espaces aménagés et accessibles pour leurs activités. Dans les deux communes étudiées, les espaces aménagés pour le commerce et les activités connexes sont largement insuffisants pour les acteurs notamment marchands de plus en plus nombreux. C'est ce qu'illustre le témoignage ci-dessous : « Nous ne sommes pas comme les boutiquiers ou les magasiniers qui bénéficient d'un espace aménagé pour leur commerce. Nous n'avons que nos étals, donc nous sommes obligés de nous installer sur la voie publique » (Extrait de l'entretien avec M. Ibrahima Ngom vendeur de friperie/bazars aux alentours de Marché Mbabass, Aout 2024).

Enfin, le dernier facteur explicatif de l'occupation illégale des espaces publics est d'ordre socioéconomique. En effet, le chômage et le manque d'emploi poussent plusieurs jeunes à se lancer dans l'activité marchande. L'enquête révèle que la plupart de ceux qui investissent les espaces publics sont soit des jeunes au chômage ou des gens en situation de précarité extrême qui ne trouvent nulle autre possibilité qu'installé une table ou un bazar sur la rue ou les voies

publiques pour assurer la dépense quotidienne. De fait, le choix du commerce découle du fait qu'il s'agit d'une activité qui se présente comme une soupape de sécurité, une alternative pour de nombreux jeunes et femmes, sans formation, ni instruction, de trouver de l'emploi comme l'illustre le témoignage ci-après : « J'ai cette table depuis 5 ans et, grâce à elle j'arrive à assurer le minimum. Nous savons que l'installation sur les trottoirs n'est pas légale mais on n'a pas d'autres solutions » (Extrait de l'entretien avec une restauratrice à Grand Dakar, Aout 2024)

C'est pourquoi d'ailleurs comme le montre la **Figure 4** (ci-dessous), 47,14% des occupants sont non scolarisés contre seulement 10% qui ont le niveau Bac+.

Figure 4 : Niveau d'étude des occupants



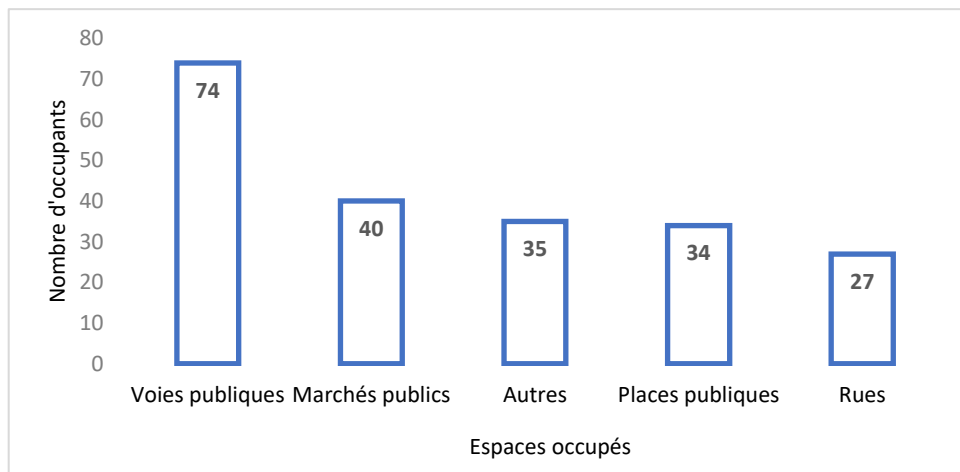
Source : Enquêtes Auteurs, 2024

2.2. Occupation illégale des espaces publics : une dynamique portée par les acteurs sous diverses formes

Marquées par une forte densité démographique et une diversité d'activités économiques sur de petites superficies, les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar connaissent une forte dynamique d'occupation illégale de leurs espaces publics (environs des marchés, voies publiques, places publiques, trottoirs, rues, etc.) par une diversité d'acteurs notamment marchands et sous diverses formes.

D'après les résultats de l'enquête (**Figure 3**), les marchands occupent principalement les voies publiques, alentours des marchés, les places publiques et dans une moindre mesure les rues.

Figure 3 : Les espaces publics occupés



Source : Enquêtes Auteurs, 2024

Dans les deux communes étudiées, les formes d'occupation sont fonction des types d'activités qui reflètent la dynamique urbaine. Ainsi, le commerce étant l'activité principale à Biscuiterie et Grand Dakar, il fait partie des formes d'occupations les plus importantes des espaces publics. En effet, pour écouler leurs produits, les vendeurs, les ambulants, les livreurs et les charretiers investissent illégalement les espaces publics, notamment en installant leurs kiosques, étals, bazars dans des espaces non dédiés au commerce, par exemple les voies publiques et les trottoirs (*Photo 1*).

Photo 1 : Occupation des voies publiques et des trottoirs



Source : Enquêtes Auteurs, 2024

Par exemple, des marchés hebdomadaires « loumas » sont aménagés sur certaines artères et des marchands ambulants se disputent la chaussée avec les piétons et les véhicules. Ce type d'occupation illégale est plus fréquent durant la période de préparation des grandes fêtes comme la tabaski et les fêtes de fin d'année (Noël et Saint-Sylvestre), où l'on note une forte présence des marchands sur les voies publiques ; par exemple, à Biscuiterie, aux abords du marché Nguelew, cette ruelle est totalement inondée durant cette période. Idem à la rue 10 de la

commune de Grand Dakar, qui est une voie privilégiée par les vendeurs de moutons lors de la fête de Tabaski, mais aujourd'hui, avec l'arrivée du BRT et l'aménagement des espaces verts par la ville de Dakar, cette donne pourrait changer. Il est donc aisé de constater que, bien que ces formes d'occupation soient temporaires, elles sont souvent sources de conflits.

En outre, une autre forme d'occupation illégale concerne les édifices publics et institutions. En effet, les alentours de certaines structures publiques sont parfois être investis par un nombre important de personnes. C'est l'exemple, des alentours du commissariat d'arrondissement de Biscuiterie-HLM, la grande mosquée Massalikul Djian située dans la commune de Grand Dakar, des structures sanitaires et des marchés (Ngelaw 1 et 2, Grand-Dakar, etc.). Ces endroits sont privilégiés par les occupants, le plus souvent des marchands, qui ne sont pas dans les normes et contraignent la circulation des personnes et des biens. Ils s'installent sur ces espaces en créant leur propre activité, « car la nature a horreur du vide », comme nous l'a fait savoir le chef de cabinet de la mairie de Biscuiterie lors de notre entretien.

Par ailleurs, il y a un accaparement de l'espace sous forme de « *cantinisation* » tous azimuts et à outrance de tout espace disponible par les artisans qui y aménagent des ateliers de menuiserie métallique, de bois, des ébénistes, des ateliers de mécaniciens, des soudeurs à chaque coin de rue et le long des voies de circulation, obstruant les passages dédiés aux piétons. S'y ajoutent sur chaque mètre carré de trottoir des kiosques et des panneaux publicitaires implantés en dehors de toute norme juridique et esthétique. À cela s'ajoutent les mendiants qui sont aussi un acteur très important de l'occupation illégale de la voie publique, notamment aux abords des grands lieux publics.

Les acteurs de l'occupation illégale des espaces publics des communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar sont de diverses catégories socio-professionnelles même si les marchands sont de loin les plus nombreux. D'après, les résultats de l'enquête 43% des occupants exercent dans le commerce, notamment la vente de produits alimentaires et manufacturés. Les autres occupants exercent dans une diversité d'activités comme l'artisanat, la mécanique ou sont dans la mendicité. Les occupants, principalement de sexe masculin (55% d'hommes contre 45% de femmes) et d'ethnies wolof (28,1%) et sérère (21,4%) sont pour la plupart de nationalité sénégalaise même si on note une présence étrangère constituée de population d'origine guinéenne. Il faut souligner que chaque occupant choisit un emplacement en fonction de son activité et de ses contraintes spécifiques. Ainsi, l'occupation des espaces publics est dans la plupart des cas fonction du type d'activité exercée et du profil de l'occupant. En effet, dans la plupart des cas, les activités marchandes telles que la vente en boutique, en magasin, de *café*

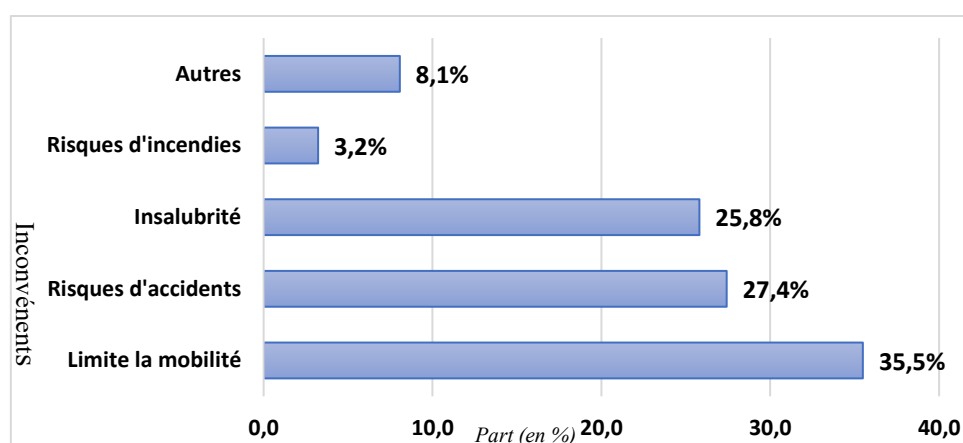
Touba, le transport en charrette, sont pratiquées par les hommes sur les voies publiques, places publiques. Quant aux femmes, on les retrouve pratiquement sur les allées des marchés, les trottoirs ou devant leurs maisons exerçant la vente de légumes, de poissons, de fruits, etc. Il y a aussi les femmes restauratrices, les vendeuses d'arachide et de friperies qui occupent les trottoirs et les rues. Dans tous les cas de figure, l'occupation illégale des espaces publics par les acteurs a de graves conséquences sur la mobilité et le cadre de vie des communes.

2.3. L'impact de l'occupation illégale sur les populations riveraines et les piétons

L'occupation illégale des espaces publics urbains, notamment les trottoirs et les emprises publiques par des activités commerciales, contribue largement à la congestion urbaine et à la dégradation du cadre et de la qualité de vie des riverains. En effet, l'installation des marchands aux abords de la voie publique et l'étalage de leurs marchandises à même le sol, ainsi que les stationnements temporaires et illégaux, créent un environnement hostile nuisant à la population riveraine et entravant la circulation des piétons. Cette situation altère la qualité de vie et entraîne des nuisances sonores permanentes en raison du bruit constant des marchés. C'est pourquoi, près de 70% des riverains interrogés jugent l'occupation des espaces publics inappropriés.

L'enquête menée auprès des 30 ménages dans les communes a permis de recueillir les perceptions des riverains sur les désavantages de l'occupation anarchique de l'espace public. Les résultats (**Figure 5**) montrent que cette occupation est majoritairement perçue comme un frein à la mobilité urbaine (35,5 %). De plus, 27,4% évoquent les risques d'accidents car piétons et véhicules doivent cohabiter dans des espaces encombrés.

Figure 5 : Les inconvénients de l'occupation illégale des espaces publics



Source : Enquêtes Auteurs, 2024

Parfois, des conducteurs frustrés par les obstacles peuvent heurter des piétons ou endommager les marchandises, entraînant des conflits, ce qui suscite une grande angoisse chez les

populations riveraines comme l'illustrent ces témoignages : « Nous sommes obligés d'être toujours prudents et surveiller continuellement nos enfants quand ils sortent joués sur les trottoirs à causes de la fréquence des accidents ou d'éventuels conflits avec les marchands » (Une Mère de famille, entretien Aout, 2024). « La voie publique ne doit nullement être occupée par un tiers de la population. Elle est un espace réservé à la circulation des personnes, des biens et services afin d'éviter les embouteillages » (Un Riverain, entretien Aout, 2024).

25,8% des riverains soulignent les problèmes d'insalubrité qui est un autre impact négatif majeur de l'occupation anarchique des espaces publics. Les marchés deviennent souvent des dépotoirs d'ordures pour les commerçants et les clients qui jettent leurs déchets (sachets plastiques, emballages, etc.) sur les trottoirs et la voie publique. Ces déchets, en s'accumulant, deviennent des sources de pollution et de maladies. En l'absence de nettoyage approprié, ils bouchent les égouts et les canaux de drainage, provoquant des inondations lors des périodes de fortes pluies.

Les résidents évoquent également des risques d'incendies (3,2%) avec un fort sentiment d'insécurité et d'inconfort lié à la mauvaise occupation de l'espace public. Enfin, 8,1% des enquêtés avancent d'autres raisons comme le vol, les disputes entre les marchands ou entre les conducteurs et les piétons qui sont d'ailleurs très fréquentes, la promiscuité, etc. Cette situation d'insécurité inquiète les populations, qui craignent pour leur sécurité, surtout pendant la nuit.

Sur le plan environnemental, l'occupation anarchique des espaces publics est l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement urbain. Les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar, de plus en plus densifiées, manquent désormais de poumons verts, empêchant ainsi la population de bénéficier d'un air pur dans un contexte de pollution croissante. En période d'hivernage, l'accumulation de déchets en décomposition dans les marchés et le long des voies publiques génère une odeur nauséabonde, aggravant les conditions de vie des riverains. Face à ces menaces environnementales et sanitaires, la modernisation des espaces urbains, en tenant compte des impératifs écologiques, devient une nécessité. Un aménagement respectueux de l'environnement permettrait d'offrir aux résidents un cadre de vie plus sain et harmonieux.

Par ailleurs, l'occupation illégale des espaces publics entraîne des tensions entre les usagers et les résidents, mais aussi entre les occupants et les agents de la municipalité. Car elle participe à l'encombrement des voies, à la promiscuité et à l'insalubrité. En plus, elle est faite sans le respect des réglementations urbanistiques.

3. Discussion

Dans l'agglomération dakaroise, en particulier dans les communes de Biscuiterie et de Grand Dakar, l'occupation illégale des espaces publics est une forte marque de l'urbanisation. L'espace public devient, en effet, un objet d'enjeu à la fois politique, social et économique (T. Paquot, 2009) dans les communes de Biscuiterie et de Gand-Dakar où il est fortement sollicité par les acteurs notamment économiques pour diverses activités alors que les pouvoirs publics, les communes notamment tentent de les préserver. Ce constat confirme les travaux de A. Fleury (2010) sur les fonctions de l'espace public.

Dans les communes étudiées, les espaces publics font l'objet d'une occupation illégale par les acteurs notamment les jeunes et les femmes marchands du fait de plusieurs facteurs. L'urbanisation galopante se traduit par une forte pression sur l'espace urbain entraînant la rareté des espaces vacants pour abriter des équipements marchands dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar. Dans ce contexte, les acteurs économiques notamment marchands et artisans s'accaparent des espaces publics illégalement pour développer des activités indispensables à leur survie. De fait, la croissance démographique et la forte urbanisation constitue un facteur explicatif de l'occupation illégale des espaces publics. Ce résultat est confirmé par O. Cissé (2022) dans son analyse des défis de l'urbanisation à Dakar. Ainsi, les espaces publics de Biscuiterie et Grand-Dakar sont aujourd'hui menacés du fait de la croissance démographique et urbaine. C'est d'ailleurs la même situation dans de nombreux centres urbains de l'Afrique Subsaharienne comme le montre l'ONU-Habitat dans le cadre de ses travaux sur d'Habitat III (ONU-Habitat, 2016). Ce résultat illustre l'importance accordée à l'aménagement et la gestion des espaces publics et confirme les travaux de thèse de C. Morel (2016) sur l'aménagement des parcs dans la ville de Buenos Aires. En effet, dans les communes d'étude, l'accroissement de la population a accentué les problèmes urbains et relancé le débat sur l'organisation et la gestion des villes à travers la réglementation de l'occupation des espaces publics. De ce point de vue, les résultats de la recherche mettent en filigrane les enjeux de l'aménagement urbain qui corroborent les analyses de M. Khouma (2017) sur les critères de contrôle et d'organisation des espaces urbains.

La dynamique d'occupation illégale des espaces urbains se présentent sous diverses formes dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar traduisant de vraies logiques d'acteurs. Ainsi, la forme la plus fréquente est l'occupation illégale des espaces publics par les marchands pour les besoins du commerce de détail qui est une activité phare dans les communes étudiées. A cela s'ajoutent l'occupation des alentours des édifices publics et de certaines

structures institutionnelles par les marchands mais aussi de plus en plus par les mendiants alors que plusieurs artisans développent une forme d'occupation fondée sur la « *cantinisation* », c'est-à-dire l'installation illégale de kiosques, cantines sur la voie publique. De fait, nous sommes en présence de formes d'occupation illégale des espaces publics dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar. Ce résultat confirme les travaux de M. Sadio (2019) dans les mêmes communes et d'une manière générale dans l'agglomération dakaroise (M. Khouma, 2017). Les formes d'occupation rappellent à bien des égards les dynamiques d'occupation des espaces publics à Montréal (É. Montemarquet, 2016).

L'occupation illégale des espaces publics par des acteurs notamment marchands est à l'origine de plusieurs impacts négatifs qui illustrent les dysfonctionnements d'une urbanisation mal maîtrisée. L'occupation illégale des espaces qui s'intensifie dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar affecte le paysage urbain et détériore le cadre de vie des résidents. Comme d'autres pays en développement, le Sénégal et les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar, en particulier souffrent fortement de l'occupation illégale des espaces urbains. En effet, l'occupation irrégulière des espaces publics entravent le développement économique et social des communes concernées. Ainsi, les résultats de l'analyse des impacts permettent de mieux cerner les enjeux sociaux et environnementaux liés à la gestion de l'espace public et peuvent aider à envisager des stratégies d'aménagement plus adaptées dans lesdites communes.

En effet, dans les communes d'étude, l'accroissement de la population a accentué les problèmes urbains et relancé le débat sur l'organisation et la gestion des villes à travers la réglementation de l'occupation des espaces publics. De ce point de vue, les résultats de la recherche mettent en filigrane les enjeux de l'aménagement urbain qui corroborent les analyses de M. Khouma (2017) sur les critères de contrôle et d'organisation des espaces urbains.

Conclusion

L'importance de l'espace public dans les villes et dans notre vie est capitale. Comme l'énonce ONU-Habitat : « Les espaces publics doivent être vus comme des zones multifonctionnelles d'interaction sociale, d'échange économique et d'expression culturelle pour une grande diversité de personnes, et ils doivent être conçus et gérés de sorte à garantir le développement social, l'instauration de sociétés empreintes de paix et de démocratie, ainsi que la promotion de la diversité culturelle. » (ONU-Habitat, 2016 : 18). Ce qui souligne leur rôle indispensable dans la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement humain. De ce fait, aménager les espaces publics de manière inclusive, équitable et durable est devenu une nécessité urgente.

Cependant, dans un contexte marqué par une urbanisation galopante, une forte pression démographique et le manque de ressources, la gestion rationnelle de ces espaces devient un défi majeur. Dans les pays en développement tels que le Sénégal, la transformation incessante des territoires urbains a profondément modifié la morphologie des villes, souvent en l'absence d'une bonne planification. Cette recherche illustre bien ces dynamiques. En effet, l'espace public, dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar est fortement convoité, souvent accaparé et détourné de ses fonctions premières au détriment de l'intérêt général. Dans cette optique, notre analyse a permis de mettre en lumière les facteurs explicatifs de l'occupation illégale des espaces publics urbains. De fait, l'urbanisation galopante et la forte pression démographique dans un contexte de déficit d'aménagement et de planification urbaine favorisent fortement l'occupation irrégulière des espaces publics. Dans ce contexte, les occupations illégales se présentent sous diverses formes comme l'occupation des trottoirs et des rues par les marchands, l'occupation des alentours des édifices et des institutions publiques par les marchands et les mendiants mais aussi un processus de « *cantinisation* » des rues par les artisans. Ainsi, ces différentes occupations irrégulières affectent considérablement la mobilité urbaine par le congestionnement, la dégradation du cadre urbain et de la qualité de vie ainsi que l'insécurité (risques d'incendies et d'accidents) qu'elles créent. Ces résultats confirment notre hypothèse de recherche. En effet, il apparaît que l'occupation illégale des espaces publics qui se présente sous diverses formes dans les communes de Biscuiterie et de Grand-Dakar résulte d'une forte urbanisation et d'un déficit d'aménagement urbain.

En outre, les résultats de la recherche viennent renforcer d'autres obtenus par divers chercheurs sur des exemples tirés de l'agglomération dakaroise et d'autres villes du monde. Ils illustrent, toutefois, la nécessité de documenter la question de la gestion des espaces urbains notamment dans le cadre d'un jeu d'échelles et d'acteurs entre l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers des espaces urbains dans une perspective d'aménagement et de planification efficiente.

Références bibliographiques

ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), 2023, *Rapport provisoire du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) : État et structure de la population*, Dakar, ANSD, 80 p.

BENABDALLAH Nawal, 2020, « Appropriation de l'espace public urbain par les usagers : Les quais de Rabat entre qualité urbaine et modes d'appropriation », *Revue GéoDév.ma*, Volume 8 (2020), en ligne : <http://revues.imist.ma/?journal=geodev>

CISSE Oumar, 2022, *Les défis de l'urbanisation à Dakar : Planification territoriale, assainissement, transport public et logement social*, Dakar, IAGU- Friedrich-Ebert-Stiftung, 56 p.

FLEURY Antoine, 2010, « Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité », *L'Espace Politique*, [En ligne], 10 | 2010-1, mis en ligne le 15 avril 2010, consulté le 19 février 2026. URL: <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1560> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1560>

HEURGON Édith, 2001, « Les espaces publics urbains : un enjeu majeur pour les villes », *Villes en parallèle*, N°32-33-34/2001, p. 50-58.

KHOUMA Mamadou, 2017, *Commerce et gestion de l'espace urbain à Dakar : enjeux, logiques et stratégies des acteurs*, Thèse de doctorat, Université de Normandie, 257 p.

LEFEBVRE Henry, 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.

LUSSAULT Michel, 2007, *L'Homme spatial : La construction de l'espace humain*, Paris, Edition du Seuil, 363 p.

MONTEMARQUET Élyane, 2016, *Dynamiques d'appropriation de l'espace public : le cas du quartier des spectacles*, Mémoire de Maîtrise géographie, Université du Québec à Montréal, 334 p.

MOREL Camille, 2016, *L'aménagement des espaces publics : objet de débat et d'antagonismes. Le cas des parcs de Lezama et Micaela Bastidas à Buenos Aires*, Thèse de doctorat, Université Paris Est, 435 p.

PAQUOT Thierry, 2009, *L'espace public*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 125 p.

PENA Orlando et SANGUIN Louis André, 1986, *Concepts et méthodes de la géographie*, Paris, Nathan, 256 p.

PEREC Georges, 1974, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 124 p.

ONU-Habitat, 2015, *Global Public Space Toolkit : From Policy to Practice* [Guide mondial des espaces publics : de la politique à la pratique], New York, United Nations Human Settlements Programme, 136 p.

ONU-Habitat, 2016, *Nouveau Programme pour les Villes (Habitat III)*, New York, Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, 82 p.

SADIO Mamadou, 2019, *L'espace public à Dakar : entre pratiques d'occupation et enjeux de gestion. Étude de cas des communes de Biscuiterie et de Grand Dakar*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), 420 p.